

FICHE TECHNIQUE

OCRE JAUNE FONCE

Colorant minéral naturel

MATERIAUX

Ocre jaune foncée est un pigment minéral naturel

Ocre jaune foncée se présente en poudre et est conditionnée en pot de 100 ml, 300ml, 1 kg, seau de 5 kg et 10 kg et sac de 25 kg.

PROPRIETES :

Ocre jaune foncée est employée dans l'industrie du bâtiment pour la coloration des badigeons, des enduits, du plâtre ou du ciment.

Cette ocre peut également être employée pour la coloration du papier, cartons, etc...

UTILISATION :

Ocre jaune foncée s'incorpore dans les liants tels que chaux, peinture, plâtre, ciment pour colorer et donner un aspect jaune ocre "moutarde" plus ou moins clair ou foncé selon le dosage et le liant employé.

Le dosage maximum est de 10 % par rapport au liant employé. Au-delà de 10 % il est recommandé d'incorporer des fixateurs et adjuvants.

Incorporer Ocre jaune foncée toujours dans le liant à sec et mouiller ensuite.

Faire des essais de convenance au préalable.

SUPPORTS

Bien nettoyer le support prêt à recevoir le liant teinté avec l'ocre jaune foncée.

Pour les murs, sur les plâtres appliquer une couche d'accrochage avant de poser le badigeon ou l'enduit.

APPLICATION

Ocre jaune foncée incorporée dans les liants tels que la chaux ou liant acrylique s'applique à l'aide d'une brosse en soie, d'un platoir à stuc pour l'enduit lisse, ou à la taloche pour les enduits traditionnels.

CONDITIONNEMENT

En seau plastique de 5 kg, en seau plastique de 10 kg, en sac papier de 25 kg.

STOCKAGE

Plusieurs années dans un endroit sec et le récipient bien fermé pour éviter que le pigment ne se mette en grumeaux.

Ne donner au recyclage que les emballages vides.

Nos conseils d'utilisation – qu'il s'agisse de textes, de paroles ou d'images – sont basés sur notre connaissance du moment. Les indications de valeurs, les mélanges, etc... ont une valeur indicative. Nos recommandations n'offrent pas de garantie en ce qui concerne les caractéristiques. Plus particulièrement, aucune responsabilité ne peut nous être imposée en cette matière. Les dispositions légales concernant les responsabilités de produits restent en vigueur. Ces conseils ne déchargent pas le client de son devoir d'examen ni de sa responsabilité, en particulier en ce qui concerne le respect d'autres prescriptions ou directives techniques, et des lois. La parution de cette nouvelle fiche technique, fondée sur les développements techniques, enlève aux précédentes leur validité.